

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2799**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées 51 et 53, rue Commandant Charcot et avenue Maréchal Foch appartenant à la SCI Charcot-Foch ou toute autre société qui lui sera substituée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011**

**Décision n° B-2011-2799**

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu situées 51 et 53, rue Commandant Charcot et avenue Maréchal Foch appartenant à la SCI Charcot-Foch ou toute autre société qui lui sera substituée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des élargissements de la rue Commandant Charcot et de l'avenue Foch à Sainte Foy lès Lyon, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 4 parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 418 mètres carrés environ, situées 51-53, rue Commandant Charcot et avenue Maréchal Foch, appartenant à la SCI Charcot-Foch.

Il s'agit de 4 parcelles issues d'emprises de plus grande étendue cadastrées sous les numéros 1, 160, 163 et 165 de la section AH qui devront être intégrées dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait, à titre purement gratuit, biens libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 418 mètres carrés environ, issues des parcelles cadastrées AH 1, 160, 163 et 165 situées 51 et 53, rue Commandant Charcot et avenue Maréchal Foch à Sainte Foy Lès Lyon et appartenant à la SCI Charcot-Foch ou toute autre société qui lui sera substituée dans le cadre des élargissements desdites rues.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**